

Conditions générales de vente

Ces conditions prévalent sur toute autre condition d'achat du Client.

Nos produits et services ont un caractère exclusivement professionnel et sont destinés à des utilisateurs professionnels. Les lois, règlements et jurisprudences régissant leurs relations sont ceux traitant des relations entre professionnels.

Livraison

Le terme livraison signifie la remise des logiciels, interfaces, développements spécifiques au Client ou l'exécution de prestations de service. Les délais de livraison figurant dans l'offre sont donnés à titre indicatif.

Le retard par rapport à une date ou à un délai ne peut en aucun cas justifier la rupture du Contrat, ni donner lieu à des pénalités, sauf mention contraire expresse dans la Commande acceptée formellement par Computer Engineering.

La mise en conformité des prérequis organisationnels, logiciels et matériels est à la charge et sous la responsabilité de l'établissement.

Réalisation des prestations

Sauf accord préalable, les prestations commandées ne pourront être planifiées qu'avec un délai minimum de 30 jours ouvrés après signature de la commande.

Une fois planifiées, les interventions ne pourront être annulées qu'avec un délai minimum de 10 jours ouvrés avant la date prévue. En cas de non-respect de ce délai, la facturation des interventions ainsi que des frais de déplacement et de séjour déjà engagés sera due par le Client qu'il y ait ou non exécution.

Une journée de prestation s'effectue pendant les jours et heures ouvrés du prestataire soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (durée 7 heures) hors temps de déplacement. Toute prestation en dehors de ces horaires sera susceptible d'une facturation complémentaire.

La livraison des prestations réalisées (à distance ou non) est constatée par rapports d'intervention ou bons d'intervention envoyés au Client, en fin de prestation, qui valent procès-verbal.

La livraison des prestations de formation est constatée par feuilles de présence qui valent procès-verbal.

Le client s'engage à nous retourner ces documents datés et signés. A défaut, les prestations sont réputées réalisées sans réserve.

Le nombre de participants à une même session de formation est limité à 6.

La logistique de formation est à la charge et sous la responsabilité de l'établissement.

Force majeure

La responsabilité de la société Computer Engineering ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Règlement

Conditions de facturation :

- Logiciels et interfaces : 50 % lors de l'installation et le solde lors du démarrage
- Modules complémentaires commandés a posteriori : 100 % lors de l'activation
- Extensions de licences : 100 % à la commande
- Prestations : 100 % service fait
- Maintenance : terme à échoir

La facturation de la maintenance commence après la période de garantie de 12 mois à compter du démarrage de l'application ou de l'activation du module complémentaire.

Conditions de paiement : par mandat administratif ou virement à réception de facture.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Tout défaut de règlement dans les délais des factures dues à Computer Engineering, quelle qu'en soit l'origine, entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable et jusqu'au complet paiement des factures :

- La suspension par Computer Engineering de l'ensemble de ses prestations,
- L'application d'une majoration d'intérêt de retard d'un montant de 3 fois le taux de l'intérêt légal calculé par jour de retard à compter de la date d'exigibilité de la facture, avec une indemnité forfaitaire minimum fixée à 40€ conformément aux dispositions légales,
- L'exigibilité de toute somme restant due, quel que soit le mode et le terme de paiement initialement prévus. Toute somme recouvrée par un service contentieux sera majorée, à titre de clause pénale, d'une indemnité fixée à 10% du montant des sommes exigibles.

Réserve de propriété

Réserve de propriété : Computer Engineering reste propriétaire des produits jusqu'à leur complet paiement par le Client.

Mise en garde

Les produits logiciels développés et diffusés par Computer Engineering sont des logiciels spécialisés à destination de professionnels de santé.

Le Client déclare être un établissement de santé et acquérir les produits et prestations pour ses besoins professionnels propres.

Les licences logiciels fournies par Computer Engineering sont, sauf mention explicite, à usage uniquement de l'établissement client. Toute utilisation de ces licences par un autre établissement doit faire l'objet d'un accord préalable de Computer Engineering.

Le Client est informé que l'utilisation d'un logiciel nécessite des compétences spécifiques et ne peut être faite que par un professionnel de santé, qui doit avoir été formé à l'utilisation du logiciel et qui doit respecter les consignes d'utilisation de celui-ci.

L'attention du Client est attirée sur le fait que tout risque d'erreur ou de bug du logiciel ne peut être exclu.

Le Client doit alerter les utilisateurs quant à la nécessité absolue de rester très vigilants lors de l'utilisation du logiciel et à la nécessité de vérifier par tous moyens appropriés un résultat qui paraîtrait suspect ou inhabituel ou qui présenterait des incohérences au regard du patient concerné. Les résultats fournis par le logiciel ne sauraient se substituer à l'intervention humaine d'un professionnel de santé.

Le Client reconnaît et accepte que le paramétrage du logiciel est et demeure sous sa responsabilité, même si Computer Engineering réalise l'opération correspondante sur demande du Client. Le Client est et demeure seul responsable de ce paramétrage, de la façon dont il utilise le logiciel, ainsi que des modifications qu'il apporterait à ce dernier.

Afin de garantir la conformité des logiciels il est obligatoire que l'établissement installe les versions mises à sa disposition dans le cadre du contrat de maintenance. Computer Engineering se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation d'un logiciel non mis à jour.

La gestion des droits d'accès, et en particulier l'attribution des identifiants et la gestion des mots de passe, est et demeure sous la responsabilité du Client.

L'accès au logiciel se fait par l'utilisation d'identifiants qui sont personnels et doivent être gardés strictement confidentiels par les utilisateurs. Tout accès au logiciel par le biais de ces identifiants sera réputé fait par ou pour le compte du Client, par un utilisateur autorisé par ce dernier.

Documentations

Les documentations techniques et fonctionnelles sur le logiciel sont mises à disposition du Client sur notre portail utilisateur (portail.computer-engineering.fr). Ce portail est accessible avec un compte individuel nominatif pour tous les clients sous maintenance (période de garantie ou contrat de maintenance en cours).

Durée de maintenance

Les versions livrées du logiciel sont maintenues pour une durée de 18 mois après leur date de mise à disposition sur le portail utilisateur. Les nouvelles versions du logiciel sont mises à disposition sur le portail utilisateur avec la documentation, associée et la procédure d'installation qui doit être suivie par le Client.

Référence

Chacune des parties est autorisée à citer l'autre partie dans ses références commerciales et sur tous supports d'information promotionnelle. Sur simple avis, la partie citée en référence pourra demander à l'autre partie de suspendre cette communication.

Cession

Le présent contrat ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une cession totale ou partielle à titre onéreux ou gracieux de la part du Client.

Non sollicitation du personnel

Sauf accord préalable et écrit de Computer Engineering, le Client s'interdit d'engager le personnel de Computer Engineering pendant toute la durée de la relation contractuelle et 24 mois après son terme. Le non-respect de cette interdiction par le Client entraînera automatiquement et de plein droit le versement à Computer Engineering d'une indemnité forfaitaire correspondant aux frais de sélection, de recrutement, de formation et aux dommages résultant des engagements pris, soit une somme correspondant à 6 mois du salaire brut, charges patronales incluses.

Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Traitement des litiges liés aux formations

En cas de contestation ou de différend, le bénéficiaire peut faire une demande de règlement à l'amiable en contactant l'organisme de formation par mail à l'adresse commercial@computer-engineering.fr ou par téléphone au numéro +33 1 42 68 83 83.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Elements touchant au handicap

Nous adaptons les formations pour favoriser l'accès aux personnes en situation de handicap. Pour toutes questions concernant ce sujet contacter notre référent handicap : handiref@computer-engineering.fr